

JOURNAL MUNICIPAL DE MONT-CARMEL

Le journal municipal, tout comme

l'Express ne publie que les activités municipales organisées par la municipalité, les comités municipaux et les organismes communautaires.

Septembre 2016



WEEK-END FAMILLE

C'est la fin de semaine du 12 au 14 août que se tenait le Week-End Famille du Comité de la Famille. Dans le cadre de cette fin de semaine, petits et grands ont pu vivre de belles activités avec d'autres Carmelois de leur âge. Cinéma en plein air, jeux gonflables, maquillage, accueil des bébés et des nouveaux arrivants et en grande nouveauté 2016 journée au Camping du Lac de l'Est, telle était une partie de la programmation de cette année. Nous remercions tous les commanditaires qui ont permis de réaliser cette belle activité. Un merci tout spécial à ceux qui ont contribué aux cadeaux remis à nos nouveaux citoyens et aux tirages.

TRAVAUX SUR LA RUE NOTRE-DAME

Des travaux majeurs seront effectués au cours du 12 au 30 septembre sur la rue Notre-Dame. Il vous faudra être vigilant et surveiller la nouvelle signalisation, puisque certains détours seront à faire, mais l'accès aux commerces sera possible. Nous vous demandons de porter une attention particulière aux enfants qui circuleront pendant cette période. Merci de votre collaboration.



- Le samedi 17 septembre, se tiendra la deuxième édition du Défi des Côte de Mont-Carmel! Venez encourager les participants des cinq épreuves proposées : 1 km pour les enfants, 3 ou 6 km à la marche, 5 ou 10 km à la course.
- Une belle activité pour toute la famille!
- Pour information, veuillez contacter :
• Carole Corson : 418 498-3336
• ou defidescotes@gmail.com



Table des matières :



| | |
|------------------------------------|----|
| Résumé des séances | 2 |
| Mot de l'agente | 5 |
| Matières résiduelles | 6 |
| Vie communautaire | 7 |
| Bienvenue dans l'équipe municipale | 8 |
| Vie communautaire | 10 |
| Vie municipale | 10 |
| Sécurité incendie | 11 |
| Calendrier de septembre | 12 |

Bureau municipal
22, rue de la Fabrique
Tél. : 418 498-2050
Télec. : 418 498-2522

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30
Vendredi :
8 h 30 à 12 h

www.mont-carmel.ca
info@mont-carmel.ca



VIE MUNICIPALE

Les versions complètes des procès-verbaux sont disponibles au bureau municipal et au www.mont-carmel.ca

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUIN 2016

Le conseil a résolu d'approuver les dépenses suivantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1er au 31 mai 2016, totalisant une somme de 59 724.93 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 mai 2016, pour un total de 132 770 22,74 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

Le conseil a résolu d'autoriser le paiement des honoraires professionnels de mars pour une somme de 601.51 \$ taxes incluses à Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats dans le dossier d'injonction no 42-15-2009-02.

Le conseil a résolu d'autoriser un 1er versement au montant de 5 125 \$ avant taxes, qui représente 50 % de la facture reçue, à Actuel Conseil inc. pour l'avancement des travaux de plans et devis pour le projet de réfection de la rue Notre-Dame.

Le conseil a résolu d'autoriser le paiement à CPTECH division pour l'achat et l'installation de pompes pour la distribution de l'eau potable pour un montant de 21 788,00 \$ avant taxes.

Le conseil a résolu :

- D'accepter de s'engager dans la campagne de financement du CÉGEP de La Pocatière pour l'année 2017 pour un montant de 0.25 \$ par personne, ce qui représente 281,75 \$, et ce à la condition que la MRC de Kamouraska accepte d'investir dans la campagne de financement, dans le cadre du FDMK, à un montant équivalent à celui de la municipalité;
- QU'une nouvelle demande soit faite par la Fondation du CÉGEP de La Pocatière au prochain conseil élu en 2017 pour combler les quatre (4) prochaines années de la campagne de financement.

Le conseil a résolu de verser les montants suivants :

- **25 \$** au Cercle des Fermières de Mont-Carmel pour l'organisation d'une journée spéciale;
- **25 \$** à Les petits gobe-lait pour renouveler l'inventaire de tire-lait et faire la refonte de leurs outils promotionnels;
- **50 \$** au Symposium de peinture de Kamouraska pour un tirage au sort parmi tous les artistes du symposium.

Le conseil a résolu :

- Que la Municipalité de Mont-Carmel approuve les conditions prévues par l'Entente initiale approuvée le 7 décembre 2006 ainsi que les modifications apportées à cette dernière dont copie sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de Rivière-Ouelle, Saint-Denis-de-la-Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Pacôme et à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest;
- Que tous les documents relatifs à l'entente soient signés par le maire et la directrice générale;
- Que pour les revenus et les dépenses 2017, les municipalités parties à l'entente initiale accorderont un droit de vote à la municipalité de Mont-Carmel pour le budget 2017 qui sera réparti pour le 31 octobre 2016;
- Que la Municipalité de Mont-Carmel prend acte qu'elle deviendra partie à l'Entente après l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que cette entente sera effective le 1er janvier 2017.

Le conseil a résolu :

- De transmettre cette demande à la MRC de Kamouraska;
- QUE la municipalité de Mont-Carmel travaille son plan de sécurité civile avec la Régie intermunicipal en sécurité incendie Kamouraska Ouest.

Le conseil a résolu de renouveler l'adhésion à Projection 16-35 pour un montant de 50 \$ du 1er avril 2016 à 31 mars 2017.

Le conseil a résolu de renouveler la police d'assurance de la municipalité de Mont-Carmel avec PMT Roy Inc. pour un montant de 36 254,00 \$ avant taxes, incluant l'ajout du tremblement de terre.

Le conseil a résolu d'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation d'une chambre de vanne réductrice de pression pour un montant de 9 200 \$ avant taxes à CWA mécanique de procédé.

Le conseil a résolu d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire pour l'achat d'un portable au montant de 749.90 \$ avant taxes et un étui pour le transport à 49 \$ à GLD Informatique de Rivière-du-Loup.

Le conseil a résolu :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Le conseil a résolu de mandater et d'autoriser la directrice générale, Madame France Boucher, à présenter, au ministère des Transports, toute demande de permis d'intervention requise pour l'entretien et les réparations des réseaux de distribution d'eau et d'égouts dans l'emprise des routes entretenues par le ministère.

- QUE la directrice générale est autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute demande de permis d'intervention et à faire rapport, à une session subséquente, des demandes acheminées au ministère des Transports (MTMDET).
- QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les clauses des permis d'intervention qui seront délivrés

pour des travaux dont les coûts maximaux estimés seront inférieurs à dix mille dollars (10 000,00 \$)

Le conseil a résolu d'autoriser la demande auprès de la MRC de Kamouraska dans le Fonds de développement des territoires pour un montant de 6 450 \$ pour l'achat d'un parc à jeux pour le Camping du Lac de l'Est.

AVIS DE MOTION

6.1 Monsieur le conseiller Luc Forgues, donne avis de motion qu'à une séance subséquente un règlement relatif à l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité de Mont-Carmel sera adopté.

6.2 Monsieur le conseiller Lauréat Jean, donne avis de motion qu'à une séance subséquente un règlement relatif à la limite de vitesse maximale de 70km/hr sur un tronçon de la rue des Bois-Francis entre le 30e kilomètre et le 229, rue des Bois-Francis sera adopté.

RÈGLEMENTS

Le conseil a résolu que le règlement numéro 273-2016 soit adopté.

Le conseil a résolu d'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation de lumières de rue au DEL au plus bas soumissionnaire, soit à Votre Docteur Électrique Inc. pour un montant de 25 479.60 \$ avant taxes.

Le conseil a résolu d'accepter de verser un montant de 250 \$ comme contribution financière à madame Renaude Samson pour aménager une place d'hébergement pour les marcheurs du Chemin de Saint-Rémi.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUILLET 2016

Le conseil a résolu d'approuver les dépenses suivantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1er au 30 juin 2016, totalisant une somme de 157 296.44 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 juin 2016, pour un total de 103 298.08 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

Le conseil a résolu d'autoriser le paiement des honoraires professionnels de mai pour une somme de 491.71\$ taxes incluses à Cain Lamarre, avocats dans le dossier d'injonction no 42-15-2009-02.

Le conseil a résolu d'autoriser le 2^e versement des honoraires professionnels au montant de 5 125 \$ avant taxes à Actuel Conseil Inc. pour les plans et devis dans le projet de réfection de la rue Notre-Dame.

SUITE DU RÉSUMÉ DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2016

Le conseil a résolu d'autoriser le versement du budget 2016 au Centre récréatif de Mont-Carmel pour un montant de 8 000 \$.

Le conseil a résolu de procéder à la location d'un photocopieur Canon C5235A auprès de Buro Plus pour une durée de 5 ans au montant de 188.13 \$ par mois avant taxes.

Et résolu unanimement :

- **Que** le conseil municipal autorise la participation de la Municipalité de Mont-Carmel pour une publicité dans le Guide touristique du Kamouraska;
- **Qu'elle** ne prend pas de banque heures supplémentaires pour une aide à la communication puisqu'il lui reste 36 heures disponibles de l'année dernière.

Le conseil a résolu de donner son appui au Centre-Femmes la Passerelle du Kamouraska dans son projet « Intervenante de milieu auprès des personnes âgées en situation de vulnérabilité ».

Le conseil a résolu de faire une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour l'achat et l'installation de climatiseurs, pour la salle communautaire qui sert aux activités de toutes sortes pour les aînés, telles : Vie active, Ateliers culinaires intergénérationnels, Souper des 50 ans et plus, Exposition des fermières, Activités des Lions, etc.

Le conseil a résolu de faire une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires – volet local pour un montant d'environ 5 000 \$, qui permettra de mener à bien le projet d'une aire de stationnement et d'un quai au lac Saint-Pierre.

Le conseil a résolu d'autoriser l'engagement supplémentaire de 1 000 \$ au projet des eaux de ruissellement du lac Saint-Pierre.

Le conseil a résolu d'adopter les prévisions budgétaires révisées 2016 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) et s'engage à rembourser 10 % du déficit budgétaire de 46 214 \$, jusqu'à concurrence de 7 000 \$, sans autorisation supplémentaire advenant un autre budget révisé.

Le conseil a résolu d'autoriser l'achat d'un suppresseur d'air pour le lavage des filtres à l'usine de traitement de l'eau potable pour un montant de 1 272.00 \$ avant taxes.

Le conseil a résolu d'autoriser madame France Boucher à procéder aux appels d'offres pour la réfection de la rue

Notre-Dame ainsi que le gainage du tronçon #20 de celle-ci selon le rapport de WSP Canada Inc. et les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Le conseil a résolu d'octroyer le contrat à GD Réno Inc. pour la confection et l'installation :

- des armoires et des comptoirs de cuisine de la salle communautaire pour un montant de 8 950 \$ taxes incluses qui est subventionnée pour le même montant;
- pour les armoires et le comptoir de la cuisinette du bureau municipal pour un montant de 4 955 \$ taxes incluses à prendre aux surplus accumulés non affectés.

AVIS DE MOTION

6.1 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Pierre Saillant, qu'à une séance subséquente, un règlement relatif à la limite de vitesse maximale de 30 km/h pour les rues Plourde, Lévesque, Massé, Lavoie et de la Montagne sera adopté.

RÈGLEMENTS

Le conseil a résolu que le SECOND projet de règlement numéro 274-2016, visant à modifier le règlement de zonage 116-1990 de la municipalité afin de permettre le remisage de roulottes dans les zones VA1, VA2, VA3, VA4 et VC sous certaines conditions et de modifier le montant des amendes, soit adopté sans changement.

Le conseil a résolu que le règlement numéro 275-2016 relatif à l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité de Mont-Carmel soit adopté.

Le conseil a résolu que le règlement numéro 276-2016 relatif à la limite de vitesse maximale de 70 km/h sur un tronçon de la rue des Bois-Francis entre le 30e km et le 229, rue des Bois-Francis soit adopté.

Le conseil a résolu d'entériner l'achat du camion à benne F550 pour un montant de 33 000 \$ avant taxes prévu au règlement d'emprunt numéro 269-2016 approuvé par le ministère des Affaires municipal et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en date du 11 mai dernier.

MOT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Bonjour à tous!

L'été tire déjà à sa fin... Hé oui, les journées ont commencées à raccourcir et les nuits à rafraîchir... Déjà... Il me semble que les Mercredis du Parc étaient hier... Pourtant le terrain de jeux est déjà terminé, l'école est recommencée et les fleurs commencent à prendre du repos pour l'an prochain...

L'automne arrive et le retour de Marie-Ève aussi. En fait, il me reste environ un mois avec vous. « Le temps passe tellement vite en bonne compagnie », disait ma grand-mère. Un an se sera donc bientôt écoulé avec vous. C'est bien peu pour faire le tour d'une aussi belle municipalité. C'est aussi bien peu de temps pour apprendre à connaître tout le monde. Toutefois, avec l'aide de belles équipes, nous avons tout de même réalisé de très beaux projets. J'ai rencontré des gens merveilleux avec qui j'ai partagé des moments extraordinaires.

La fin de ce contrat signifie aussi, pour moi, un au revoir au Parc du Haut-Pays et au Chemin de St-Rémi. Vous pouvez être très fière de ces deux entités, ce sont des portes magnifiques pour faire rayonner à toute la province et même au-delà la beauté de votre territoire et de votre population. Les gens qui viennent ici par le biais du Chemin ou parce qu'ils ont entendu ou lu les communications du Parc, transmettront à tout leur réseau l'accueil mémorable qu'ils ont reçu Chez Daniel, la beauté du Sentier Culturel, le calme du Parc Municipal Jean-Claude Plourde ou la surprise des Chaises Géantes.

« À Mont-Carmel, on voit grand! » dit votre slogan, mais moi j'ajoute « Mont-Carmel vous laissera des traces ». Toutes les personnes de l'extérieur que j'ai accueillies, que j'ai vues passer ici, ont été touchées par votre beauté, votre bonté et votre chaleur. Que ce soit pour les Mercredis du Parc, les Eurochestreries ou encore Chœur en Hiver, tous ont été unanimes et je suis tout à fait de leur avis, vous êtes vraiment un endroit formidable!

Mon séjour parmi vous n'aurait pas été le même sans l'équipe avec laquelle j'ai travaillé. Merci à France, Mélanie, Francine, Pierre, Yan, Sylvain, Émilie et Claudia pour votre accueil et votre accompagnement. Merci à Michel-Ange et Nancy avec qui j'ai travaillé un peu moins, mais avec qui j'ai passé de beaux moments. L'équipe de la piscine et du terrain de jeux, chapeau! Nous avons eu un été plein de rebondissements et de surprises et vous avez été super! Merci aussi à tous les bénévoles avec lesquels j'ai eu la chance de travailler, sans vous, toutes ses belles activités n'auraient pas eu le même succès!

Je tiens à tous vous remercier pour votre temps, votre accueil, votre support et votre générosité. Ce passage chez vous m'a permis de découvrir une municipalité riche de tous ces citoyens. Une municipalité qui gagne à être connue et qui mérite pleinement que l'on fasse un crochet pour la faire découvrir à nos visiteurs.

Je redonnerai donc le bureau à Marie-Ève dans la semaine de l'Action de grâce. Il me fera toujours plaisir de vous croiser et de venir vous faire de petit coucou. Je ne serai pas loin puisque je travaille toujours en bas de la côte 287 à Saint-Philippe-de-Néri et je vais maintenant découvrir plus amplement le littoral avec Michel-Ange à Rivière-Ouelle.

Au plaisir!

Émie Vaillancourt, agente de développement et de loisirs



MATIÈRES RÉSIDUELLES

BIOMÉTHANISATION VS COMPOSTAGE DOMESTIQUE



ACCEPTÉ

BIOMÉTHANISATION - BAC BRUN

- Fruits et légumes
- Oeufs et coquilles
- Écales de noix et noyaux de fruits
- Pâtes, pain, céréales, riz
- Gâteaux, biscuits, bonbons
- Tartinade, confiture, condiments
- Café, filtres à café et sachets de thé
- Aliments frits ou en sauce
- Fleurs et plantes

- Résidus de désherbage
- Viandes, volailles et os
- Poissons, fruits de mer
- Produits laitiers
- Graisse animale et végétale
- Papier journal et sacs en papier
- Boîtes de pizza et de pâtisserie
- Essuie-tout



REFUSÉ

- Sacs en plastique (TOUS types de sacs en plastique refusés)
- Matières recyclables
- Liquides
- Vêtements
- Résidus domestiques dangereux
- Cendres, même refroidies
- Animaux morts, litière d'animaux
- Couches, tampons et serviettes hygiéniques
- Arbustes et branches
- Feuilles d'automne
- Sciure et copeaux de bois
- Terreau d'empotage, terre ou sable

Matières acceptées dans le bac brun, mais à éviter dans le compost domestique



ACCEPTÉ

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

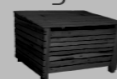
- Fruits et légumes
- Oeufs et coquilles
- Écales de noix et noyaux de fruits
- Pâtes, pain, céréales, riz
- Gâteaux, biscuits, bonbons
- Tartinade, confiture, condiments
- Café, filtres à café et sachets de thé
- Aliments frits ou en sauce
- Fleurs et plantes



REFUSÉ

- Résidus de désherbage
- Viandes, volailles et os
- Poissons, fruits de mer
- Produits laitiers
- Graisse animale
- Papier à encre de couleur
- Boîtes de pizza et de pâtisserie
- Essuie-tout blanchis au chlore

Accepté dans le compostage domestique



MATIÈRES RÉSIDUELLES

LE QUIZ DU TRI : À VOS BACS, PRÊTS, PARTEZ!

Comme c'est la rentrée, chauffons-nous un peu les neurones pour répondre aux questions du quiz du tri!

- 1) Dans lequel des 3 bacs (brun, bleu, ou bac à déchets) je dépose mon carton de lait vide?
- 2) Où disposer des sacs en plastique?
- 3) Vrai ou faux : je peux mettre mes serviettes de table souillées dans le bac brun.
- 4) Dans lequel des 3 bacs je mets une boîte de conserve en métal?
- 5) Dans quel bac je mets mon journal?
- 6) Vrai ou faux : je peux mettre des noyaux de fruits dans le bac brun.
- 7) Dans quel bac je mets mes os de poulet?
- 8) Dans quel bac je mets un jouet en plastique brisé?
- 9) Vrai ou faux : je peux mettre le marc de café, avec le filtre, dans le bac brun.
- 10) Dans quel bac je mets du tapis?
- 11) Vrai ou faux : les sacs en plastique biodégradables, compostables et oxo-biodégradables sont acceptés dans le bac brun.
- 12) Dans quel bac mettre le carton?
- 13) Dans quel bac mettre un papier mouchoir?
- 14) Vrai ou faux : le seul type de sac accepté dans le bac brun est le sac en papier.
- 15) Dans quel bac mettre un pot en verre?

Réponses à la dernière page!



VIE COMMUNAUTAIRE

ACTIVITÉS AU CENTRE-FEMMES LA PASSERELLE DU KAMOURASKA



L'équipe du **Centre-Femmes La Passerelle** est heureuse de vous inviter à la première activité de la saison. Pour cette occasion, l'équipe vous attend avec une épiluchette de blé d'inde. L'activité aura lieu au Centre-Femmes, 710 rue Taché à St-Pascal, **mardi le 13 septembre à 16h**. *Invitez une amie, une voisine, une cousine ! C'est gratuit ! Bienvenue à toutes!*

Cueillette de pommes à Ste-Anne de la Pocatière, mardi 27 septembre. Rendez-vous au Centre-Femmes pour 13h30 et il vous en coûtera seulement \$3 pour le transport. En cas de pluie, activité remise au lendemain.

Nos chroniques **Toast et Café** si populaires reprennent cet automne ! La première, qui aura lieu jeudi le 29 septembre dès 9h00 dans les locaux du Centre-Femmes La Passerelle au 710, rue Taché à St-Pascal, aura pour sujet « **Sommeil et insomnie** ». Elle sera animée par Raphaëlle Paradis, pharmacienne.

Mardi le 4 octobre dès 19h, **Portes ouvertes à toute la population!** L'activité aura lieu au Centre-Femmes La Passerelle au 710, rue Taché à St-Pascal, à l'occasion de la Journée nationale des centres de femmes.

Jeudi le 6 octobre à 13h30 aura lieu le café-bricole « **À la**

découverte des thés » au Centre-Femmes La Passerelle. Inscrivez-vous avant le 5 octobre au 418 492-1449.

Pour honorer la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, **une soupe sera servie gratuitement** au local de la Fadoq au 399A, 9^e rue Desrochers à La Pocatière. Le dîner aura lieu le 17 octobre de 11h30 à 13h. Bienvenue à toutes et à tous !

Personnes seules, succession, résidence... Vous avez des questions? sera le sujet de la chronique Toast et Café qui sera présenté jeudi le 20 octobre à 9h00, dans les locaux du Centre-Femmes, 710 rue Taché à St-Pascal. L'atelier sera présenté par Dorisse St-Pierre, notaire. Inscrivez-vous au 418-492-1449.

Un « Thé-causerie » sur les Voisins solidaires aura lieu mardi, le 25 octobre à 13h30 au Centre-Femmes.

Jeudi le 27 octobre à 13h30 au Centre-Femmes, nous soulignerons l'Halloween avec la confection de tire Ste-Catherine. Venez vous amuser avec nous !

Pour toutes les activités, inscrivez-vous au Centre-Femmes au 418 492-1449. www.lapasserelledukamouraska.org

BIENVENUE DANS L'ÉQUIPE MUNICIPALE



COORDONNATEUR EN LOISIR INTERMUNICIPAL

d'esprit et très dynamique. Ne soyez pas surpris de me voir prêt à vouloir échanger des sourires, salutations et plus encore quand on se croise, selon l'occasion qui se présentera. Tout cela est pour vous signifier combien je suis flatté de savoir que je peux compter sur vous; votre implication personnelle pour parvenir à vous offrir le meilleur des services possibles en loisir. Vous comprenez que je sous-entends qu'il me faut savoir rapidement ce qui vous plaît : vos souhaits et vos besoins! J'attends donc avec impatience de pouvoir échanger avec chacun et chacune de vous, soit pour élaborer et développer ensemble des activités, un projet de loisirs pour votre village ou à l'échelle intermunicipale, sinon pour partager votre rêve, votre vision d'une municipalité et d'une région peuplée de gens heureux, fiers et épanouis... Ma présentation ainsi faite, il me reste à vous souhaiter de passer une excellente fin d'été en espérant que vous manifesterez l'aisance de me contacter pour me communiquer vos souhaits pour la programmation d'automne-hiver 2017.

Note importante!

Vous souhaitez proposer, animer vous-même un atelier ou qu'il y ait dans votre village ou à l'échelle intermunicipale une activité quelconque, un événement?

Communiquez-le-moi le plus tôt possible au :

À Saint-Pacôme: (418)-852-2356 P-202

À Mont-Carmel: (418)-498-2050 P-115

À Rivière-Ouelle: (418)-856-3829 P-201

Ou, écrivez-moi directement à : loisirinter@gmail.com

Au plaisir de vous servir!

Michel-Ange Nicolas,

Coordonnateur en loisir local et intermunicipal

Carmelois, Pacômiens et Riveleois, qui est ce jeune homme?

Carmelois, depuis le début du mois juillet, vous me voyez traverser vos rues, me tenir devant votre église centenaire accueillir la visite de l'Eurochestrie avec M. Denis Lévesque, maire de votre village et Mme Émie Vaillancourt, votre agente de développement quand vous ne me voyez arriver au terrain de jeu rigoler avec vos jeunes et leurs adorables monitrices!

En fait, ce jeune homme dont la présentation officielle ne vous a pas été faite jusqu'ici est votre coordonnateur en loisir intermunicipal pour les municipalités de Mont-Carmel, Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme! Votre ressource en loisir!

Brièvement, je m'appelle Michel-Ange Nicolas. Ma famille et moi vivons à Saint-Joseph-de-Kamouraska depuis plus de six ans. Je vous confirme que je suis plus qu'heureux de travailler avec vous et pour vous en tant que ressource locale et intermunicipale en matière de loisir.

Je suis tout naturellement souriant, sympathique, ouvert

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

« Mont-Carmel mon beau village, où j'ai vécu si petit..... » Ce sont les paroles d'une chanson que je fredonnais souvent en me remémorant les belles années de mon enfance vécues à Mont-Carmel mon beau village.

Après une absence d'un peu plus de 25 années, ça me fait chaud au cœur de m'installer à nouveau à Mont-Carmel accompagnée de ma grande fille de 16 ans. C'est aussi avec un immense plaisir que je me joins à la merveilleuse équipe de la Municipalité de Mont-Carmel. Pour moi, c'est un privilège d'œuvrer au service des citoyens de Mont-Carmel. Je mettrai à profit mes compétences et toutes mes années d'expérience afin d'offrir un service professionnel et de qualité à tous les habitants de Mont-Carmel.

Au plaisir de vous rencontrer !

Nancy De Roy



VIE COMMUNAUTAIRE

DES NOUVELLES DE PROJEKTION 16-35

Vous avez besoin d'un coup de main dans vos démarches? Vous aimeriez développer une stratégie de recherche d'emploi réaliste et concrète? Voici des Services d'aide à l'emploi pour répondre à vos besoins.

À la carte : techniques de recherche d'emploi, rédaction de curriculum vitae et de lettre de présentation, simulation d'entrevue d'embauche.



Ateliers de stratégie de recherche d'emploi comprenant une stratégie complète visant une meilleure connaissance : du marché du travail au Kamouraska, de vos compétences professionnelles, des techniques pour vous faire connaître, etc.

Services spécialisés en fonction de vos besoins : accompagnement personnalisé, élaboration d'un plan d'action, référencement à divers projets et/ou ressources, stages d'exploration, etc.

PROBLÈME DE TRANSPORT? Nous pouvons nous déplacer dans votre municipalité pour vous rencontrer.

Contactez-nous ou venez nous rencontrer pour vérifier votre admissibilité à nos services!

Il ne faut surtout pas oublier que Projektion 16-35 c'est encore plus que des services de recherche d'emploi. Sont toujours présents : IDÉO 16-17, Défi de l'entrepreneuriat jeunesse et Place aux jeunes. Ces programmes peuvent aussi répondre aux besoins des jeunes 16-35 ans, tels que l'intégration socioprofessionnelle, la persévérance scolaire, la sensibilisation à l'entrepreneuriat et l'établissement en région. **Ces services sont gratuits!**

SAINT-PASCAL, 580A, rue Côté, Tél. : 418 492-9127, **lundi au jeudi – 9 h à 16 h 30, vendredi – 9 h à 16 h**
LA POCATIÈRE, 212, 4^e Avenue, Tél. : 418 371-1377, **lundi au jeudi – 9 h à 16 h 30**

MAISON DE LA FAMILLE DU KAMOURASKA

PARENTS EN FORME

Période d'exercices adaptés pour nouvelles mamans, femmes enceintes et les papas.

Saint-Pascal, Centre Robert-Côté

Mardi, 6 septembre de 13 h 30 à 15 h

Mercredi, 14 septembre de 13 h 30 à 15 h

La Pocatière, Centre Bombardier

Lundi, 26 septembre de 13 h 30 à 15 h



CAFÉ-CAUSERIE

Un moment de discussion vous est offert pour vous chers parents. Il nous fera plaisir de vous offrir un café et d'échanger entre adultes sur divers sujets. Un moment à saisir pour sortir de la routine et rencontrer d'autres parents.

Saint-Pascal, à nos locaux

Mardi, 20 septembre de 13 h 30 à 15 h

LES P'TITS EXPLORATEURS

Une matinée avec vos tout-petits, remplie d'activités axées sur différentes sphères du développement de l'enfant.

Saint-Pascal, à nos locaux

Groupe 4-5 ans : Lundi, 12 septembre de 9 h 30 à 11 h

Groupe 2-3 ans : Lundi, 19 septembre de 9 h 30 à 11 h

ÉVEIL À LA DANSE

Madame Ariane Fortin vous propose un atelier d'éveil à la danse pour les enfants de 3 à 5 ans qui fera vivre une belle expérience à vos futurs danseurs.

Saint-Pascal, Salle Ernest-Ouellet, Centre Robert-Côté
 Mercredi, 21 septembre de 9 h 30 à 10 h 30

VISITE AU VERGER

Venez découvrir, apprendre et vous amuser tout en visitant un verger. Bien entendu, vous aurez la possibilité de cueillir de succulentes pommes. N'oubliez pas d'apporter vos sacs. Coût des pommes: 0,70\$/lb

La Pocatière, Verger Gilles Lévesque :135, rue Boucher

Samedi, 24 septembre de 14h à 16h



PREMIERS SOINS D'URGENCE

Informations pour parents sur les soins d'urgence à prodiguer à un enfant de 0 à 8 ans (étouffement, brûlure, RCR, etc.). Instructeur : Raymond Morneau



Saint-Pascal, à nos locaux

Lundi, 26 septembre de 19 h à 22 h

PURÉE POUR BÉBÉ

Participez activement à la préparation des purées (légume, fruit et viande) et repartez avec une portion de celles-ci.

Saint-Pascal, à nos locaux

Mercredi, 28 septembre de 13 h 30 à 16 h 30



Les inscriptions sont obligatoires auprès de Marie-Pier Dumais via Facebook ou au 418-492-5993 poste 103. Faites vite, certaines activités ont des places limitées.

VIE COMMUNAUTAIRE

CAMP MUSICAL.COM



FESTIVAL INTERNATIONAL DES EUROCHESTRIES:

C'est le jeudi 18 août, que la municipalité de Mont-Carmel a renouvelé l'expérience « Eurochestreries », en collaboration avec le Camp musical de Saint-Alexandre. Plus de 100 personnes sont venues apprécier le grand talent de l'Orchestre symphonique Contrapunto du Mexique le temps d'un concert dans notre église. Les artistes ont pu visiter notre municipalité avant le spectacle et apprécier le Parc Municipal Jean-Claude Plourde. C'est avec beaucoup de plaisir et de surprise qu'il ont découvert la magnifique vue que nous avons de la côte des Bois-Francis. Le spectacle fut un moment magique! Nous remercions le Camp Musical de Saint-Alexandre de nous avoir permis d'offrir ce concert à la population. Merci à tous ceux qui ont collaboré à cette belle soirée! Voici quelques photos de ce beau moment!



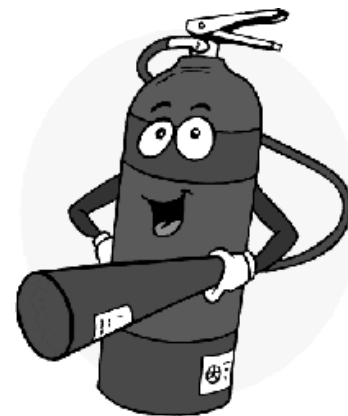
VIE MUNICIPALE

La municipalité a appris que, dernièrement, des personnes circulaient sur son territoire pour faire l'inspection de vos extincteurs. Après quelques recherches et des contacts avec notre préventionniste Patrick Lemieux, il s'est avéré que ces personnes n'avaient pas les autorisations pour faire ces inspections.

Si vous êtes un client de Promutuel Assurance, la vérification de vos extincteurs est couverte par vos assurances. Informez-vous auprès de votre courtier.

Toutes personnes qui se présentent chez vous pour vous vendre des produits doivent avoir une lettre d'autorisation municipale, signée et datée de l'année en cours. Si un vendeur itinérant se présente chez vous et qu'il n'a pas ce document, veuillez en aviser la municipalité, sur les heures d'ouverture. Si le bureau municipal est fermé et que vous craignez pour votre sécurité, vous pouvez contacter le 911.

Vous n'avez pas encore fait ramoner votre cheminée? N'attendez pas que le froid arrive et profitez du mois de septembre pour le faire. Pour que cette manœuvre soit faite en toute sécurité, assurez-vous de contacter une personne qui a les compétences requises.



SÉCURITÉ INCENDIES

La prévention est toujours de mise, surtout avec la sécurité des incendies. Voici quelques règles de base à suivre pour diminuer les risques d'incendies:

Des professionnels pour installer et inspecter:

- Faites installer le foyer ou le poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel.
- Faites les inspecter au moins une fois par année par un professionnel, idéalement avant le début de la saison froide.
- Faites inspecter la cheminée si le mur derrière le poêle à bois devient chaud.
- Faites inspecter vos extincteurs que par des professionnels.

Du bon bois bien entreposé

- Choisissez du bois dur, comme l'érable, sec depuis au moins six mois. Pour savoir s'il est bien sec, vérifiez la présence de larges fissures aux extrémités des bûches.
- Entrez les cordes de bois dehors, loin de la maison.
- Couvrez les, afin de les protéger des intempéries. Le bois humide nuit à la combustion et augmente les dépôts de créosote.
- Entrez seulement quelques brassées de bois à la fois. Conservez-les loin du foyer ou du poêle à bois.

Bien brûler pour limiter les dépôts de créosote

- Utilisez du bois de qualité et sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- Brûlez du bois fendu en bûches de petites tailles. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.
- Faites brûler peu de bûches à la fois.
- Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.
- La créosote est un dépôt formé par la fumée. Elle est très inflammable. Seul un bon ramonage peut l'éliminer.

Le ramonage pour éliminer la créosote

- Faites ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil; sinon, au moins une fois par an, préférablement au printemps, car les dépôts de créosote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de créosote.
- À l'automne, examinez votre cheminée, à l'aide d'un petit miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.).
- Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote. Toute la maison pourrait y passer.
- Ne vous fiez pas aux bûches ou aux additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

D'autres précautions importantes

- Jetez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles, elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.
- Installez un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher.
- Installez un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, y compris le sous-sol.
- Installez un avertisseur de CO près du foyer ou du poêle à bois.

Si le feu prend dans la cheminée...

- Fermez la clé.
- Sortez immédiatement.
- Composez le 9-1-1 de chez un voisin.

Collaboration : Direction des opérations incendies, Direction de la sécurité publique de Trois-Rivières.

Sources: Site internet de la Sécurité publique Québec

SEPTEMBRE 2016

| dim. | lun. | mar. | mer. | jeu. | ven. | sam. |
|---------------------------------------|--|------------------------|------|------|---------------------------------------|--|
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 Vente de garage à Mont-Carmel | 5 Fête du travail BUREAU FERMÉ  | 6 Séance du conseil | 7 | 8 | 9 Date de tombée Express d'août | 10 |
| 11 | 12   Fermeture du Camping du Lac de l'Est | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 Défi des Côtes de Mont-Carmel BBQ de Lions |
| 18 | 19  | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26   | 27 | 28 | 29 | 30 | |

Suivez les profils: Agente Développement Mont-Carmel et Loisir Intermunicipal pour avoir les dernières nouvelles. Vous pouvez aussi aimer la page : Loisir intermunicipal Mont Carmel, Saint Pacôme, Rivière Ouelle



Info

Le journal municipal est publié en janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Pour vous inscrire à l'**Infolettre** et recevoir périodiquement un courriel au sujet des activités et des actualités de Mont-Carmel, envoyez un courriel à l'adresse : developpement@mont-carmel.ca

1) Bac bleu. 2) Bac bleu, faites un sac de sacs. 3) Vrai. 4) Bac bleu. 5) Bac bleu, mais le journal est accepté pour emballer les résidus dans le bac brun. 6) Vrai. 7) Bac brun. 8) Bac à déchets. 9) Vrai. 10) Bac à déchets. 11) Faux, tous les types de sacs en plastique sont refusés dans le bac brun. 12) Bac bleu, mais le carton souillé (ex : boîte de pizza) est accepté dans le bac brun. 13) Bac à déchets. 14) Vrai. 15) Bac bleu.

RÉPONSES: